

## LIGNES DIRECTRICES DE GESTION PROMOTION

### Annexe 5 - Déclaration d'acceptation de l'obligation de mobilité comme suite à changement de corps

Je soussigné.e,

*Nom et prénom,  
corps et grade,  
service d'affectation,*

*Pour les promotions de B en A :*

reconnait avoir été informé.e que ma nomination dans un corps de catégorie A par la voie de la liste d'aptitude sera pris à partir de la réalisation d'une obligation de mobilité fonctionnelle, structurelle ou géographique attestée par la fiche de poste correspondante transmise à la DRH ministérielle par mon service RH de proximité.

et

m'engage à exercer cette mobilité.

*Pour les promotions de C en B :*

m'engage à exercer une mobilité fonctionnelle, structurelle, comme suite à ma nomination dans un corps de catégorie B par la voie de la liste d'aptitude, qui sera attestée par la fiche de poste correspondante transmise à la DRH ministérielle par mon service RH de proximité.

et

reconnait avoir été informé.e que ma mobilité dans les nouvelles fonctions devra intervenir dès la publication de la liste d'aptitude et dans un délai maximal d'un an suivant la notification de l'arrêté de promotion.